

**PUBLICATION DES 5 PRINCIPALES PLATEFORMES D'EXECUTION DE LA BANQUE PALATINE UTILISEES EN 2018**

**I. Récapitulatif et données quantitatives**

<b>Catégorie d'instruments</b>	<b>Actions et instruments assimilés</b>				
<b>Type de client</b>	<b>Non professionnel</b>				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
<b>Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)</b>	<b>Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie</b>	<b>Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie</b>	<b>Pourcentage d'ordres passifs</b>	<b>Pourcentage d'ordres agressifs</b>	<b>Pourcentage d'ordres dirigés</b>
ODDO	96,93%	95,74%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
KEPLER CHEVREUX	3,07%	4,26%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

<b>Catégorie d'instruments</b>	<b>Instruments de dette</b>				
<b>Type de client</b>	<b>Non professionnel</b>				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
<b>Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)</b>	<b>Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie</b>	<b>Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie</b>	<b>Pourcentage d'ordres passifs</b>	<b>Pourcentage d'ordres agressifs</b>	<b>Pourcentage d'ordres dirigés</b>
ODDO	100%	100%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

<b>Catégorie d'instruments</b>	<b>Produits indicieux cotés (ETP)</b>				
<b>Type de client</b>	<b>Non professionnel</b>				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
<b>Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)</b>	<b>Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie</b>	<b>Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie</b>	<b>Pourcentage d'ordres passifs</b>	<b>Pourcentage d'ordres agressifs</b>	<b>Pourcentage d'ordres dirigés</b>
ODDO	79,33%	81,68%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
KEPLER CHEVREUX	20,67%	18,32%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

<b>Catégorie d'instruments</b>	<b>Autres instruments</b>				
<b>Type de client</b>	<b>Non professionnel</b>				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
<b>Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)</b>	<b>Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie</b>	<b>Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie</b>	<b>Pourcentage d'ordres passifs</b>	<b>Pourcentage d'ordres agressifs</b>	<b>Pourcentage d'ordres dirigés</b>
ODDO	100%	100%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

<b>Catégorie d'instruments</b>	<b>Dérivés actions</b>				
<b>Type de client</b>	<b>Non professionnel</b>				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
<b>Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)</b>	<b>Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie</b>	<b>Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie</b>	<b>Pourcentage d'ordres passifs</b>	<b>Pourcentage d'ordres agressifs</b>	<b>Pourcentage d'ordres dirigés</b>
ODDO	100%	100%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

<b>Catégorie d'instruments</b>	<b>Instruments financiers structurés</b>				
<b>Type de client</b>	<b>Non professionnel</b>				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
<b>Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)</b>	<b>Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie</b>	<b>Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie</b>	<b>Pourcentage d'ordres passifs</b>	<b>Pourcentage d'ordres agressifs</b>	<b>Pourcentage d'ordres dirigés</b>
ODDO	100%	100%	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

## II. Résumé de l'analyse du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue

a) *Explication de l'importance relative accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans l'évaluation de la qualité de l'exécution*

La Banque Palatine porte un intérêt particulier à la bonne exécution des ordres de ses clients et s'assure que ceux-ci sont réalisés dans les meilleures dispositions possibles en terme de prix, de rapidités d'exécution et de probabilité.

La Politique de Meilleure Exécution et Meilleure Sélection (disponible à l'adresse : <https://www.palatine.fr/>) liste les critères retenus pour déterminer cette qualité.

Le Groupe BPCE revoit chaque année ces indicateurs dans le cadre d'une « broker review » avec les plateformes avec lesquels le Groupe a signé un accord. Ces accords permettent d'assurer une qualité de service maximale de la part de ces intermédiaires.

Par ailleurs, le Groupe BPCE s'assure de l'absence de conflit d'intérêt qui risquerai d'être préjudiciable au client.

Du fait qu'elle utilise les mêmes brokers que le Groupe BPCE, la Banque Palatine bénéficie de cette « broker review »

Notamment, sont contrôlés et pris en compte pour l'évaluation de la Meilleure Exécution :

- Le coût total pour le client, c'est-à-dire prix d'exécution de la transaction ainsi que tous les coûts associés à cette exécution
- Le taux de disponibilité du système et le nombre d'incidents
- Le délais d'acheminement des ordres

b) *Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres*

Chacun des intermédiaires sollicités par la Banque Palatine dans le traitement des ordres de ses clients dans le cadre du service de réception et transmission d'ordres sont indépendants de la Banque Palatine et du Groupe BPCE et font l'objet d'un suivi régulier des risques de conflit d'intérêt par le Groupe BPCE.

c) *Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus*

La Banque Palatine ne dispose d'aucun arrangement avec des plateformes d'exécution entraînant des réductions de coûts ou autres bénéfices non monétaires.

Le groupe BPCE ne dispose pas d'accord impliquant des dispositions spécifiques concernant les paiements effectués. Par ailleurs, le groupe ne perçoit aucun avantage matériel ou financier autre que la garantie d'une meilleure exécution pour le client.

- d) *Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise*

Jusqu'à mi 2018, BPCE disposait dans son groupe d'une filiale spécialisée dans l'intermédiation d'ordres portant sur les produits Actions : Natixis Equity Market – répondant aux critères de Meilleure Exécution et soumise aux mêmes processus de Meilleure Sélection. Cette filiale a été vendue en 2018 à ODDO BHF. Suite à cette cession, ODDO BHF est devenu un intermédiaire de marché du groupe et est soumis à son tour au même traitement que les entités externes et répondant de la politique de Meilleure Sélection.

- e) *Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres*

La Banque Palatine ne fait pas de distinction dans le traitement entre un client professionnel et non professionnel dans la mesure où sont retenus les critères les plus protecteurs des clients non-professionnels pour l'ensemble de sa clientèle. Ainsi, la banque ne traite pas différemment ces populations de clients.

- f) *Indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client*

Les marchés financiers, et en particulier le marché des changes, peuvent être soumis à de fortes variations. Les clients peuvent solliciter les services de Banque Palatine avec pour objectif de profiter d'un certain niveau de cours, qui, de par la forte volatilité, ne peuvent être valables que quelques instants. La rapidité d'exécution devient alors un critère primordial au même titre que le prix global, coûts inclus.

- g) *Explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué de la Commission (UE).../... à insérer avant publication [RTS 27]*

Non applicable

- h) S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE

La Banque Palatine n'utilise pas de données provenant d'un système consolidé de publication.